

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Délibération n° 2017-210 en date du 6 DECEMBRE 2017
Portant Dossier DETR 2018 – Travaux assainissement – RD Rougnat

L'an Deux Mille Dix Sept, le six décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Georges Nigremont, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 29/11/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 43	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 51	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, SIMON, PEROCHE, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, ROBBY à SIMON, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à DESARMENIEN, SIMONET à FAUCONNET, SCHMIDT à JARY, FONTVIELLE à BIGOURET, TOURNAUD à MATHIEU ;

Excusés : MM. RIBIERE, ROBIN, RICHIN, PERRIER F, MONTEIL, LAVAUD, PLAS, GENDRAUD, BRUNET M, SAUVANET,

Secrétaire de séance : Monsieur René ROULLAND

Le bourg de Rougnat est desservi par un réseau d'eaux pluviales principalement en béton et servant de tout à l'égout. En 2007, un traitement par lagunage naturel a été mis en place.

Une inspection télévisuelle réalisée en 2004 a mis en évidence un état de dégradation avancé des collecteurs (défauts de structure majeurs). Seul un quartier (le cheix) était dans un état acceptable (amiante ciment).

La Communauté de Communes, au gré des aménagements de bourg notamment, a procédé à la réhabilitation des collecteurs au fil des années.

Il reste désormais la rue principale à traiter (route départementale)

Le Conseil Départemental a prévu, au titre de l'année 2018, la reprise du revêtement de la traversée du bourg et le SDEC, dans ce cadre, prévoit l'enfouissement des réseaux.

Il est proposé de coordonner également notre intervention et de réaliser la dernière tranche de travaux avant la réfection du tapis d'enrobés.

Ces travaux comprennent :

- la création de 575 mètres de collecteurs unitaires de Diamètre Nominal 200 mm à 600 mm y compris regards et reprise de branchements,
- la création de deux amorces de déversoir d'orage.

L'estimation prévisionnelle est établie sur la base du cas le plus défavorable à savoir revêtement en grave émulsion et béton bitumeux. (Plus-value estimée à 40 625 € HT)

Les services de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont indiqué que cela ne ferait pas l'objet d'un financement. Dans ce cadre, il est donc proposé de déposer un dossier dans le cadre de la DETR.

Accusé de réception en préfecture
09302830019-20171212-2017-210-DE
Date de télétransmission : 12/12/2017
Date de réception préfecture : 12/12/2017

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Il est à noter que la consultation pour ces travaux fera l'objet d'une procédure adaptée conformément au code des marchés publics.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

		Réseau en € HT
<u>Dépenses</u> prévisionnelles	Travaux	220 521.90
	Tests de compactage	1 070.00
	Tests préalables à la réception	6 207.50
	Divers (parution, récolement...)	2 400,00
	Maîtrise d'œuvre (interne Com Com)	0.00
	TOTAL	230 199.40
<u>Recettes</u> Prévisionnelles	Subvention DETR Sollicitée (40%)	92 079.76
	Autofinancement (60%)	138 119.64
	TOTAL	230 199.40

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet technique,
- D'approuver le coût du projet ainsi que son plan de financement prévisionnel,
- De solliciter des aides publiques auprès de l'Etat au titre de la DETR ;
- D'inscrire ces travaux au budget annexe assainissement (exercice 2018).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 12 Décembre 2017
Pour copie conforme, le 12 Décembre 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171212-2017-210-DE
Date de télétransmission : 12/12/2017
Date de réception préfecture : 12/12/2017